

REGLEMENT CYCLO-CROSS 59/62 (Saison 2021-2022)

Ce règlement est basé sur le règlement national de cyclo cross consultable sur le site national (<http://www.ufolep-cyclisme.org/>) ou sur le site régional (<http://www.cyclismeufolep5962.fr/>)

I) Le matériel et règles générales :

- 1) Les freins à disque sont autorisés lors des entraînements et compétitions de cyclo-cross.
- 2) La largeur de l'enveloppe des roues ne doit pas excéder 33 mm.
- 3) Les titres départementaux et régionaux 11/12 ans et 13/14 ans seront remis exclusivement aux jeunes ayant participé avec un vélo de cyclo-cross (engagés avec la carte Cyclocross) et ayant effectué le quota demandé avec ce même vélo.
- 4) Les VTT sont tolérés pour les épreuves minimales et avant
- 5) Le changement de roue est autorisé sur l'ensemble du parcours. Pas de changement de roues et de machines entre concurrents.
- 6) LA ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de bicyclette. Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacle. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différenciées. La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée. Ce poste de changement de matériel peut être simple ou double.
Un seul vélo par participant et un seul accompagnateur seront admis dans chaque poste
- 7) Pour cette année cyclocross une nouvelle règle pour le changement de vélo, Changement de vélo à poste fixe quel qu'en soit la raison, les vélos peuvent être lavés (au poste de lavage et non dans la zone technique). **Un seul changement par tour.**
- 8) Un coureur ne peut prendre le couloir de changement de matériel que pour changer de bicyclette, de roue(s), ou pour bénéficier d'une assistance mécanique. Si un coureur emprunte le couloir de changement de matériel pour une autre raison, les commissaires prendront la décision (pénalité de 30'') et celle-ci sera définitive.
- 9) Sont interdits les oreillettes et tout matériel permettant de communiquer entre coureurs, dirigeants et/ou toute autre personne.
- 10) Sont également interdites les caméras quel que soit le point d'ancrage.
- 11) Le ravitaillement (bidon) est autorisé tout au long du parcours sauf pour les écoles de vélo (11/12 ans et avant) à la seule condition d'être ramassé par un accompagnant.
- 12) Rappel : L'Ufolep, à tous ses niveaux, y veillera également en sanctionnant les cyclistes qui, voulant imiter certains professionnels, adoptent des positions sur le vélo qui mettent en jeu leur sécurité et celle des autres pratiquants.
Les « infractions » de ce type seront ainsi sanctionnées :
 - a) Position super-rock (assise sur le cadre et buste au-dessus de la roue avant) – Quelle que soit le type d'épreuve (Epreuve d'une journée - Epreuve à étapes – Championnats) : mise hors course (Décision sans appel)
 - b) Position « appui des avant-bras sur le guidon » - Quelle que soit le type d'épreuve (Epreuve d'une journée - Epreuve à étapes –

Championnats) : mise hors course (Décision sans appel)

D'autre part, dans le but de respecter l'environnement, il est interdit de jeter des objets en dehors des zones prévues à cet effet.

Tout jet d'objet (papier, bidon ...) sera sanctionné de la façon suivante :

- a) Epreuve d'une journée - Déclassement de 10 places.
- c) Championnats (Départementaux – Régionaux – Nationaux) Déclassement de 10 places.

N'oublions pas que nous sommes à l'Ufolep et que les bénévoles sont présents pour la bonne organisation de l'épreuve, et en particulier pour assurer la sécurité des coureurs. Ils ne sont pas chargés de ramasser les détritrus dispersés par les coureurs.

En conséquence, aucun organisateur ne sera dans l'obligation de prévoir des « zones pour jet d'objets ».

Sont également interdites « les poussettes » sollicitées ou non, y compris celles qui sont le fait de coureurs de la même équipe.

II) Organisation:

- 1) Les épreuves de cyclo-cross seront exclusivement réservées aux licenciés UFOLEP pour toutes les catégories. Les VTT sont interdits lors d'une épreuve de cyclo-cross sauf jusqu'à la catégorie 13/14 ans incluse.
- 2) En raison des règles sanitaires actuelles dues au COVID 19, les épreuves VTT seront également réservées qu'aux licenciés UFOLEP.
- 3) Pour l'organisation de 4 épreuves (VTT, cyclo-cross jeunes et seniors), les heures de départ suivantes sont conseillées :
 - 12h30 : Cyclo cross école de vélo
 - 13h00 : Cyclo-cross jeunes (13/14 ans et 15/16 ans), VTT 15/16 ans et féminines
 - 14h00 : Cyclo-cross seniors
 - 15h15 : VTT
- 4) Rappel : Lorsqu'il y a un jour férié dans la semaine, les jeunes 9/10 ans et moins de 8 ans peuvent courir à condition que ce jour férié ne précède pas ou ne suive pas un autre jour de course
- 5) Pour les seniors, l'appel doit se faire par catégorie (1°, 2° puis 3° catégorie). Au cas où le coureur appelé n'est pas présent sur la ligne d'appel, il ne pourra se placer à sa place initialement prévue et se retrouvera derrière sa catégorie. Afin d'éviter les départs volés, le départ se fait au sifflet juste derrière le peloton. Il est recommandé une ligne de départ correspondant à 8 coureurs par ligne. Il est demandé également une ligne d'appel située 25 m en amont avec **un sas relativement spacieux afin de respecter la distanciation.**
- 6) Comme l'an dernier, la commission a décidé d'attribuer un dossard, une plaque de guidon permanent pour les catégories (Adultes et jeunes). L'attribution reste identique à la saison dernière puis attribution chronologique au fur et à mesure des participations. Lors du retrait de ces identifiants, une somme de 2 euros sera demandée pour la plaque et le dossard. Rappel : Pour pouvoir participer aux épreuves CycloCross/VTT, il faudra obligatoirement avoir un transpondeur à la cheville. Il est obligatoire de s'engager d'avance pour l'organisation (remise des récompenses etc...). **Les plaques et dossards fournis ne devront pas être modifiés**

Pour les championnats départementaux et régionaux, afin d'habituer les 11/12 ans aux transpondeurs, celui-ci sera prêté, moyennant une caution de 60 Euros.

- 7) En fonction du nombre d'engagés, un maximum de 3 commissaires de course sont nécessaires + 1 personne du club organisateur pour la gestion des paiements.
- 8) Les engagements se feront sur le site de la commission nationale uniquement.
- 9) Un système informatique est mis en place qui facilite la tâche des commissaires. Pour cela, il est demandé aux organisateurs de :
 - Fournir une table couverte pour protéger l'ordinateur portable des intempéries.
 - Fournir une source électrique à proximité de cette table.

III) Les circuits :

TYPE :

Le parcours sera tracé sur terrain accidenté, jalonné si possible d'obstacles naturels ne présentant pas de danger pour les concurrents.

Le parcours devra comporter une partie de route goudronnée (ou assimilable), une partie cyclable sur terrains divers et quelques zones à parcourir en portant le vélo (longueur maximum de chacune : 80 m).

Il est souhaitable que le tracé ait, sur toute sa longueur, une largeur minimum de 3 mètres pour faciliter au maximum le dépassement des concurrents entre eux.

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera balisé entièrement. Le balisage doit être constitué de rubalise de couleur voyante et de piquets flexibles.

DANGERS :

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escalier, de franchissement de voie ferrée et de zones où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée.

Par mesure de sécurité, les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits.

Il est indispensable de mettre des protections devant les arbres, poteaux, piquets, murs

OBSTACLES :

Le parcours doit comporter 6 obstacles au maximum (naturels ou artificiels) qui obligent les coureurs à descendre de vélo.

Les obstacles artificiels sont faits de deux planches (pleines sur toute la hauteur et non métalliques) disposées à 4 mètres l'une de l'autre. Elles doivent avoir une hauteur maximum de 40 cm pour les compétiteurs de 15 ans et plus, et de 20 cm maximum pour les « Jeunes 13/14 ans » ; leur largeur est égale à celle du passage où elles sont placées.

Sur le parcours, il y aura une seule série de deux planches.

Les sections artificielles de sable sont autorisées et doivent être comprises entre 40 et 80 mètres.

Les concurrents devront franchir tous les obstacles sous peine de pénalité, voire de mise hors course.

ZONE PEDESTRE :

Lorsque le circuit possède une (des) zone(s) pédestre(s), afin que celle(s)-ci soi(en)t effectivement parcourue(s) à pied, il est indispensable que cette (ces) zone(s) soi(en)t matérialisée(s) à l'entrée et à la sortie : « Zone pédestre-Début et Zone pédestre-Fin ».

DEPART :

Le départ pourra être donné soit sur route, soit dans une prairie. Il est impératif que l'aire de départ soit suffisamment large.

Il est indispensable que le premier passage étroit soit suffisamment éloigné et que le parcours se rétrécisse progressivement jusqu'au niveau de cet obstacle.

ARRIVEE :

La ligne d'arrivée sera placée sur une aire suffisamment dégagée, en ligne droite.

Départ et arrivée peuvent se situer en dehors du circuit.

Les arches gonflables enjambant le circuit ne sont pas autorisées.

ZONE DE CHANGEMENT DE MATERIEL :

C'est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de roues ou de bicyclette. Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacles. Entrée et sortie de la zone de changement de matériel doivent être différentes.

La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée.

Un poste double où les sportifs passent au même endroit durant le même tour peut être mis en place.

Cette zone n'est accessible qu'aux sportifs en course et aux officiels. Elle pourra également être accessible à un minimum d'accompagnateur en fonction de son espace définie par la commission technique régionale.

Le changement de matériel, y compris de roue, est interdit entre concurrents.

Le changement de roues est autorisé en tout point du parcours.

Le changement de bicyclette est autorisé uniquement au poste fixe (zone de changement de matériel) qu'elle qu'en soit la raison.

Un seul changement de machine n'est autorisé par tour. Les vélos peuvent être lavés en dehors de la zone dédiée au changement. Pas de nettoyage dans la zone de changement de matériel.

Le changement de vélo ne pourra être réalisé qu'entre 2 machines appartenant au même compétiteur sauf accord (même club, même famille etc..).

En cas de casse de machine, celui-ci ne pourra être remplacé par une 3^e bicyclette.

Un sportif en course ne peut prendre le couloir de changement de matériel que pour effectuer un changement. S'il emprunte ce couloir pour toute autre raison, une pénalité de 30 secondes lui sera attribuée et sera définitive.

La commission peut faire modifier le parcours si la sécurité est insuffisante.

IV) Durée des épreuves:

Adultes Masculins (1^o, 2^o et 3^o catégorie) : **50 minutes** : Après 25 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

Féminines de plus de 17 ans et 15/16 ans : **30 minutes** : Après 15 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

13/14 ans : **20 min** : Après 10 min de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.

Ecole de vélo :

- 8 ans et moins: **5 min**
- 9-10 ans : **8 min**
- 11-12 ans : **12 min**

Catégories :

- 1) **Championnats** (national, régional, départemental) : *catégories d'âge*.
- Féminines 17 à 29 ans
 - Féminines 30 à 39 ans
 - Féminines 40 ans et plus
 - 7/8 ans et moins de 8 ans : Féminin et Masculin
 - 9/10 ans : Féminin et Masculin
 - 11/12 ans : Féminin et Masculin
 - 13/14 ans : Féminin et Masculin
 - 15/16 ans: Féminin et Masculin
 - Adultes Masculins 17/19 ans
 - Adultes Masculins 20/29 ans
 - Adultes Masculins 30/39 ans
 - Adultes Masculins 40/49 ans
 - Adultes Masculins 50/59 ans
 - Adultes Masculins 60 ans et plus

Doubles affiliations : Voir règlement national

Supériorité manifeste :

- Tout coureur terminant devant le vainqueur de la catégorie supérieur (exemple 3^o catégorie arrivant avant le vainqueur de la 2^o catégorie) sera intégré directement dans la catégorie supérieure.

Barème de points :

| Il y a 10 partants et plus | | Il y a 9,8,7 ou 6 partants | | Il y a 5 partants et moins | |
|---|--------|--|--------|--|--------|
| Places | Points | Places | Points | Places | Points |
| 1 ^o | 10 | 1 ^o | 5 | 1 ^o | 3 |
| 2 ^o | 7 | Sa place est indiquée sur la carte cyclo sport | | Sa place est indiquée sur la carte cyclo sport | |
| 3 ^o | 6 | 2 ^o | 0 | 2 ^o | 0 |
| 4 ^o | 4 | 3 ^o | 0 | 3 ^o | 0 |
| 5 ^o | 3 | 4 ^o | 0 | 4 ^o | 0 |
| | | 5 ^o | 0 | 5 ^o | 0 |
| La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclo sport | | Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclo sport | | Leur place n'est pas indiquée sur la carte cyclo sport | |

V) Challenge des cyclo-crossmen :

1) Challenge individuel :

- Epreuves féminines - juniors – seniors – vétérans (classement scratch). Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point.

1^o catégorie :

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Place | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| Points | 60 | 55 | 51 | 48 | 46 | 44 | 42 | 40 | 38 | 36 | 34 | 32 | 30 | 28 | 26 | 24 | 23 | 22 | 21 |

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

2^o catégorie :

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Place | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| Points | 45 | 41 | 37 | 34 | 31 | 30 | 29 | 28 | 27 | 26 | 25 | 24 | 23 | 22 | 21 | 20 | 19 | 18 | 17 |

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

3^e catégorie et féminines:

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Place | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 |
| Points | 30 | 28 | 26 | 25 | 24 | 23 | 22 | 21 | 20 | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 | 13 | 12 | 11 | 10 |

Ainsi de suite jusqu'à 1 point

Afin de récompenser les coureurs organisateurs ne pouvant participer à leur épreuve, un quota de points leur sera attribué.

Epreuves cadets – minimes – benjamins - poussins : le vainqueur inscrit 15 points. Tous les concurrents terminant l'épreuve marquent au moins un point.

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------|----|----|----|----|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Place | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
| Points | 15 | 13 | 11 | 10 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

Points Bonus

- Afin de récompenser les licenciés représentant nos départements lors du championnat national ou de la répétition, un bonus de points supplémentaire sera attribué comme suit:
 - 1 attribution des points équivalents à une 5^e place dans la catégorie du licencié, à tous les licenciés participants au championnat national **et** à la réception le soir. Ce bonus sera divisé par 2 s'il ne participe pas à la réception.
 - 2 un bonus supplémentaire de la moitié des points sera également attribué à ces mêmes personnes s'ils participent aux 2 réceptions.

Remarques :

- Seuls les coureurs UFOLEP des clubs du Nord et du Pas de Calais participent au challenge
- Le championnat régional et les championnats départementaux se déroulant par catégories d'âge, ne compte pas dans le challenge sauf pour les jeunes.
- Les cyclo-cross ne faisant pas parti du calendrier de début de saison ne feront pas parti du challenge sauf s'ils prennent une date libre ; Cependant, les classements de ces courses sont pris en compte pour la classification.

VI) Championnats départementaux :

- 1) Le championnat départemental Nord se déroulera à St Amand, le Dimanche 12 Décembre 2021.
- 2) Le championnat départemental Pas De Calais se déroulera à XXXXX, le 12 Décembre 2021.
- 3) Pour participer au podium du championnat NORD ou PAS DE CALAIS, il faut avoir fait et fini au moins 6 épreuves UFOLEP régionales 59/62 précédant le championnat. (Les abandons sur casse mécanique seront comptabilisés si communiqués aux commissaires).
- 4) Pour les jeunes et école de vélo (de poussins à cadets inclus), le quota sera de 6 courses terminées également avant le championnat.
- 5) Les championnats départementaux sont uniquement réservés aux coureurs du département.
- 6) Les inscriptions devront être faites sur le site du national **au plus tard 3 jours avant la date de l'épreuve** ; Il n'y aura pas d'engagement sur place. Tout engagement sera du sauf motif valable.
- 7) Le coureur souhaitant participer à la répétition de l'épreuve du championnat national aura cette épreuve comptabilisée pour le quota.
- 8) 1 seul maillot sera attribué pour chaque catégorie.
- 9) Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée **avant l'épreuve** (voir feuille en annexe). Celle-ci devra être reçue à la CTD correspondante à la date limite des engagements.
- 10) Pour le département du Nord, une réunion sera organisée après la réception du championnat pour les coureurs candidats au championnat national (présence obligatoire).

VII) Championnat régional Flandres Artois Picardie Zone Nord:

- 1) Le championnat régional se déroulera à BEUVRY, le 9 janvier 2022.
- 2) Pour participer au podium du championnat, il faut avoir fait et fini au moins 7 épreuves régionales 59/62 (sans compté le championnat départemental) et participé au championnat départemental du comité de la licence. Ce quota ne pourra pas être revu même en cas d'annulation d'épreuve.
- 3) Les championnats régionaux sont uniquement réservés aux coureurs de la région (NORD-PAS DE CALAIS).
- 4) Pour les jeunes (de poussins à cadets inclus), le quota sera de 7 courses également avant le championnat + le championnat départemental

- 5) Les inscriptions devront être faites sur le site du national **au plus tard 3 jours avant la date de l'épreuve** ; Il n'y aura pas d'engagement sur place. Tout engagement sera du sauf motif valable.
- 6) 1 seul maillot sera attribué pour chaque catégorie.
- 7) Une dérogation selon les critères du national pourra être accordée **avant l'épreuve** (voir feuille en annexe). Celle-ci devra être reçue à la CSR à la date limite des engagements.

VIII) Championnat national :

- 1) Le championnat national se déroulera à MONAMPTEUIL(02), les 5 et février 2022
- 2) Pour pouvoir prétendre être sélectionné au championnat national il faudra :
 - Avoir participé au championnat départemental **et** régional
 - Etre volontaire
 - Se faire connaître auprès de Patrick MICHEL ou Fabienne YVART (Pas de Calais) **avant le 04 Janvier 2022.**
 - Se faire connaître auprès d'Alain VICQUELIN (Nord) **avant le 14 décembre 2021.**
- 3) Les critères de sélection sont les suivants :
 - Se porter volontaire par l'intermédiaire de la fiche de candidature qui sera remise aux licenciés di Nord lors du championnat départemental
 - Les résultats sportifs (départemental, régional, challenge)
 - L'assiduité (nombre de compétitions effectuées jusqu'au régional) en se référant au challenge de régularité.
 - La fidélité et l'attitude des compétiteurs aux nationaux précédents
 - L'ordre d'inscription pour le national sera en fonction des résultats sportifs

IX) Commission technique de cyclo-cross :

Philippe DROLET (classification des coureurs)

Alain HUART (classification des coureurs, enregistrement vidéo des épreuves)

Alain VICQUELIN (classification des coureurs, championnat national NORD)

Patrick et Patricia CROMMELINCK (Classification des coureurs, cartons cyclo-cross, changement de catégorie)

Laurent TOURNEMAINE (Classification des coureurs)

Jérôme LANDAS (classification des coureurs)

Les présidents de CTD Nord et Pas de Calais

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter ces personnes

ANNEXE 1 : Classification en fonction des licenciés 2020/2021

Attention : l'ordre d'affichage n'est pas l'ordre d'attribution des dossards

| 1 ^{ère} Catégorie | |
|----------------------------|----------------------|
| LEFEVRE SEBASTIEN | PAUCHET KEVIN |
| LEFRANCQ LUDOVIC | BLAMPAIN JULIEN |
| LEGUEUX LAURENT | ROULY ALEXIS |
| KNOCKAERT JULIEN | BERRIER LUDOVIC |
| DASSONVILLE SEBASTIEN | BENOIT JEREMY |
| TOURNEUX MICKAEL | THIBAUT LOUIS |
| LEFEVRE EDDY | WYPELIER ALEXANDRE |
| CORMAN SEBASTIEN | CHARTREZ ETIENNE |
| DUTOMBOIS MATHEO | GOBAILLE FRANCOIS |
| FARDOUX DANY | FORRIERE MAXENCE |
| BENOIT KEVIN | BERLAN REMY |
| LINDAUER FLORIAN | CROMMELINCK CORENTIN |
| DEHONGHER MATTHIEU | LEBON CYRIL |
| QUENTIN ENZO | FLAHAUT DENIS |
| CHALAS JEAN PIERRE | VANACKER THEO |
| BURY RANDY | AECK GAUTIER |
| MAGNIES CLÉMENT | |
| DUEZ GUILLAUME | |
| HOEZ THÉO | |
| DIAS MARTIN BAPTISTE | |
| VAN WISSEN ANAICK | |
| RIVART ADRIEN | |
| GOBERT JEAN FRANCOIS | |
| AINI ISSAM | |
| MINETTE LOIC | |

| 2 ^{ème} Catégorie | |
|----------------------------|-----------------------|
| LIONNE BERNARD | SAMIER GERMAIN |
| LEVAS LAURENT | WACH ERIC |
| DECOCK NICOLAS | DEVILLE ANDY |
| DUQUENNOY TOMMY | HENNO FABRICE |
| CORNELIS DAVE | BONNAY JEROME |
| BREVIERE ALEXANDRE | DUYCK ANTHIME |
| LEDOUX LAURENT | DERUEL ANTOINE |
| SAINTRAIN GERARD | PECQUEUR JEAN-MICHEL |
| CREPEL FLORIAN | MARTIN FABIEN |
| CAPILLIEZ PIERRE ALAIN | MONIER FABRICE |
| MOREIRA ANTOINE | FREROT FRANCK |
| ALBERTINI LUDOVIC | HAVET SEBASTIEN |
| DEWAILLY VINCENT | LAMOUR ALAIN |
| BECAERT LOIC | LAGNEAU PASCAL |
| HAUTERIVE LOIC | HOUDART PHILIPPE |
| CATTAN STEPHANE | BLONDEAU BENOIT |
| KNOCKAERT ROMAIN | YALAOUI YANIS |
| BARTIER SERGE | REUTER BENOIT |
| DARTUS MIKAEL | MARIN NICOLAS |
| MAJEROWICZ JEAN-LUC | DECRUCQ ROMUALD |
| MOURAIN CEDRIC | BROQUIN XAVIER |
| SAINTRAIN CORENTIN | LEFEBVRE TIMOTHE |
| POCHOLLE BENOIT | KIEFFER PIERRE |
| TISON CEDRIC | VALKENAERE NICOLAS |
| PIAT JEREMY | FOULON ANDRE |
| BOULANGER DANIEL | DROLET PHILIPPE |
| LIONNE LIONEL | NAMANE STEVE |
| BUGNICOURT CYRIL | RIVART THIERRY |
| LEROUX DAVID | |
| ROULY FRANCK | |
| VANDERHAEGEN REGIS | |
| DELANGRE TOM | |

| 3ème Catégorie | | |
|--------------------------|------------------------------|--------------------------|
| CARDON . DAVID | DE BRUYNE JOCELYN | POT FREDERIC |
| DANEL JEAN PIERRE | BERNIER STEPHANE | VERMEULEN NICOLAS |
| CROMMELINCK PATRICK | DECOCK VIRGINIE | DELPLACE SYLVIAN |
| LUCAS LAURENT | LETOMBE CHRISTOPHE | DUQUENNOY KIMBERLEY |
| RICHARD NICOLAS | MINGOIA LUCIANO | CAPELLE WILLIAM |
| CAPELLE FRANCKY | CONAN LOIC | TOURNEMAIN LAURENT |
| DOCHNIAK DAVID | DELY ANTHONY | DECRUCQ JEAN LUC |
| HAUTEM GERY | DEKOSTER MICKAEL | LAFONT LOUIS |
| DUTOMBOIS SAMUEL | GRARD RODRIGUE | ROBERT BENJAMIN |
| DELEBARRE JEROME | LIONNE DORIAN | HENNEQUART JEAN FRANCOIS |
| CHOQUET DAVID | MARTIN GREGORY | HANNIER PATRICK |
| BOCQUILLON JEROME | VASSEUR MATTHIEU | MUI PHILIPPE HOO TONG |
| DI GIOVANNI FREDERIC | HUNNINCK PAUL | MONNIER SEBASTIEN |
| CORCY JEAN-MARC | BERTHE THOMAS | LEROY LUDOVIC |
| MARTINACHE ARNAUD | PRISSETTE JEAN-MICHEL | PRISSETTE LUDIVINE |
| HONORE TEDDY | CAUWET FRANCK | STAQUET AURELIEN |
| VANAUBERG GAETAN | DROUSIE GIANNI | VIVIER DANIEL |
| MORO GIANNI | DEVIENNE DAVID | ROLLAND PASCAL |
| ALEXANDRE GREGORY | BECUWE DENIS | BAFCOP ERIC |
| DUMONT OLIVIER | DAQUIN ROMAIN | BARTKOWIAK JULIEN |
| GUENARD LUDOVIC | DIMANCHE DAVID | CAZE LOIC |
| DINGREVILLE JEAN-JACQUES | CHOQUET JULIEN | BENOIT DOMINIQUE |
| CHERON GUILLAUME | DOCHNIAK DOROTHEE | BULCOURT EMMANUEL |
| SANGNIER MARC | VANWYNBERGHE SAMUEL | DELILLE BRANDON |
| DONDAINE PASCAL | BLAMPAIN VICTORIEN | THOREL MICHAEL |
| CANU CHRISTIAN | MARTIN DOCILE | TROLET ALEXANDRE |
| VAAST JEAN SEBASTIEN | DEMAN SIMON | DELORGE FREDERIC |
| SORET PASCAL | VERDIN FLAVIEN | LAHONTA JEAN-PASCAL |
| BISIAUX YOHANN | BOUTONNE FREDERIC | LEVAS MARCEL |
| DRUART CORENTIN | GRAUX ERIC | DUCHENNE CORENTIN |
| WITTEK ELODIE | ROBERT FRANCK | |
| BERTIN PASCAL | WITTEK DASSONVILLE CELINE | |
| VERDIN GRÉGORY | THIERCELIN CYRIL | |

En Jaune : Les coureurs ayant descendu cette année avec un handicap de 15 points